

**FACULTE DES SCIENCES DU SPORT**  
**Autorisation de prise de vues et de diffusion de photographies et de tournages**

Je soussigné(e) .....

Adresse : .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

**N'autorise pas** la Faculté des Sciences du Sport de l'université Aix-Marseille II, pour toute la durée de mon cursus universitaire :

- à me photographier et à utiliser mon image,
- à me filmer et à utiliser mon image.

**Autorise** la Faculté des Sciences du Sport de l'Université Aix-Marseille II, pour toute la durée de mon cursus universitaire :

- à me photographier et à utiliser mon image,
- à me filmer et à utiliser mon image.

Ces prises de vue seront, soit des prises de vue générales, soit des portraits. Elles seront effectuées dans le cadre d'activités d'enseignement, d'entraînement ou de pratiques compétitives en lien avec l'association.

Les images recueillies sont nécessaires à la création d'un CD-Rom de formation. Elles seront utilisées à des fins pédagogiques dans le cadre de la formation dans le domaine des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Elles feront l'objet d'un traitement informatique et seront destinées à la formation des étudiants et des enseignants.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la Faculté à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et les images filmées au nom de la présente autorisation.

Dans le cadre prévu, les prises de vue pourront être exploitées et utilisées directement par la Faculté ou des tiers, sous toute forme ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de 20 ans, intégralement ou par extraits et notamment :

- Elles pourront, en tout ou partie, avec ou sans adaptation, être représentées par tous procédés existant ou à venir et notamment projection publique et télédiffusion, par tous les moyens existant ou à venir, notamment par câble, voie hertzienne, satellite et transmission dans un lieu public ou privé de l'œuvre télédiffusée.
- Elles pourront être publiées sous forme d'édition électronique, en particulier en CD-Rom, CD-1, CD photo, DVD, par réseau numérique, par téléphonie mobile ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir ; par voie d'exposition ou par tous procédés de diffusion des paroles, des sons et des images et les communications et adaptations qui seront ainsi faites pourront être reproduites et représentées sous toutes formes et par tous les moyens.
- Elles pourront être distribuées par tous les moyens (vente, location, prêt ou autre procédés de communication au public existant ou à venir).

**La Faculté s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ni d'utiliser les photographies, objet de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.**

Fait à Marseille, le .....

**Signature obligatoire de l'étudiant :**